

Les dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux Syndicats intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Les articles L. 5741-1 et L. 5711-1 du CGCT précisent qu'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

L'organisation de ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de connaître l'évolution prévisible de la situation financière de la collectivité et d'exprimer son point de vue sur la politique budgétaire d'ensemble.

Section de fonctionnement :

1) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2024 sera marquée par la poursuite et la finalisation du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour lequel une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée en 2023. L'année sera marquée par la finalisation d'un plan d'actions différencié entre la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine et le Pays Loire Beauce. Cette approche permettra d'ajuster les objectifs et les ambitions de chaque territoire. Le PCAET sera adopté fin 2024.

Face à la réussite de la démarche Watty à l'école (24 écoles, 110 classes, 2 535 élèves), le Pays Loire Beauce pourra renouveler ce projet sur l'année scolaire 2024-2025, sous réserve des financements du programme LEADER et du Département du Loiret.

Zoom sur la PTRE

En matière de rénovation énergétique de l'habitat privé (13 000 logements classés en E, F et G sur un total de 30 000 logements), il appartiendra aux élus du territoire de se positionner sur le projet de plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). Une PTRE vise à massifier les projets de réhabilitation des logements privés en mobilisant les propriétaires privés, en travaillant avec le secteur du bâtiment (FFB, CAPEB, etc.) et en mobilisant tous les financements. En s'adressant à l'ensemble des propriétaires du territoire, elle s'inscrit en complémentarité des OPAH existantes.

Le Pays a engagé en 2021 une étude de préfiguration de cette PTRE via l'accompagnement d'un prestataire (Auxilia). Cet accompagnement comportait trois phases : le diagnostic (phase I), les préconisations (phase II) et, **en option**, le plan d'actions et la mise en œuvre de la PTRE (phase III).

La Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a délibéré le [3 février 2022](#) pour « étudier la mise en place d'une PTRE » « soit au sein du Pays Loire Beauce » ou « soit au sein d'Orléans Métropole ». Cependant, la réunion du Comité syndical du PETR Pays Loire Beauce qui s'est tenue le [23 mars 2022](#) à Tournois n'a pas permis d'avoir un avis unanime des élus sur l'émergence de ce projet, en conséquence de quoi la phase III n'a pas été lancée.

Aujourd'hui, les phases I et II sont réalisées et payées pour un total de 31 035 € TTC. La phase III est en attente (10 170 € TTC).

En 2022, les financeurs ont autorisé le Pays Loire Beauce à prolonger le délai de réalisation de cet accompagnement jusqu'à juin 2024 (l'accompagnement devait initialement être achevé fin 2022).

Il appartient donc aux élus de décider au premier trimestre 2024 de lancer la PTRE (et aller au bout de la mission d'accompagnement) ou d'y renoncer (et de mettre fin à l'accompagnement du bureau d'étude).

Si le choix d'engager le territoire dans une PTRE est fait, des partenariats devront être établis avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information Logement) afin qu'elle déploie pour le territoire un service d'information auprès des particuliers qui envisagent de procéder à des travaux de rénovation énergétique. En complément, de façon à mobiliser au maximum le bâti tertiaire, il sera opportun d'établir un partenariat avec une des chambres consulaires légitimes à agir (Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce finalisera au printemps 2024 les diagnostics de biodiversité agricole par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture du Loiret et de Loiret Nature Environnement (organismes retenus à l'issue de la consultation).

En complément, le Pays lancera en 2024 le projet « plantez le décor » visant à inciter les collectivités, entreprises, agriculteurs et particulier à planter des arbres. Un appel à projets sera lancé au printemps afin de connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée. Le Pays Loire Beauce passera la commande groupée, se fera « rembourser » par le CRST et demandera aux bénéficiaires de payer les 20% de reste à charge. Il sera nécessaire également de s'attacher les services d'un accompagnement technique externalisé pour valider et accompagner les projets de plantation qui seront retenus.

Enfin, à la suite des trois premières éditions de BiodiverCiné, le Pays Loire Beauce poursuivra ce projet en 2024 en adaptant le concept et en ciblant davantage les publics.

Le Pays Loire Beauce renouvellera en partenariat avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne le Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques, désormais appelé « Contrat de chaleur renouvelable ». Une candidature commune sera déposée auprès de l'ADEME pour une mise en œuvre de Contrat de chaleur renouvelable sur la période 2024-2028.

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

- 2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les quatre agents du Pays : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargée de mission LEADER et biodiversité, chargé de mission plan climat air énergie territorial.

Si le comité syndical valide la mise en œuvre de la PTRE, le recrutement d'un agent « coordinateur » de la plateforme sera nécessaire (poste en partie financé par les Fonds européens FEDER et le programme SARE - Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)

Enfin, il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période maximale de 5 mois (de mars à juillet 2023). Ce stagiaire pourrait être fléché vers la valorisation des projets du Pays : livret valorisant les projets soutenus par LEADER, mise en œuvre des actions biodiversité, démarche Watty à l'école, etc.

- 3) Les autres **charges de gestion courante** (chapitre 65)
Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4) Les **recettes de fonctionnement** seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%). Ces fonds viendront du CRST 2023-2029.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2022 (et la stratégie biodiversité), la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et la finalisation du programme LIFE « Let's go for climate ».
- Les subventions de l'ADEME dans le cadre du versement de la part variable obtenue grâce à l'atteinte des objectifs du Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelable thermiques (COT ENR).
- La subvention du Département du Loiret (5 000€).
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR.

Section d'investissement :

Concernant les investissements, il ne semble pas nécessaire, en l'état, de prévoir des dépenses pour le Schéma de Cohérence Territoriale. Celui-ci, adopté en juillet 2023, pourrait devoir être ajusté en fonction du SRADDET qui sera révisé par la Région Centre-Val de Loire courant 2024.

En 2024, le PETR récupèrera le FCTVA pour certains équipements : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2023 en même temps que le Budget Primitif 2024 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2023. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra le mardi 26 mars 2023.

Adhésions diverses

- **Association des Maires du Loiret** : 273 €
- **A3P** : 290 €
- **Leader France** : 750 € (650 en 2023)
- **TOPOS – Agence d'urbanisme** : 1 000 €

Cotisation 2024 :

En l'absence du compte de gestion 2023, une décision relative aux participations des intercommunalités apparaît prématurée. A noter que la cotisation actuelle (1,50 € par habitant) est la même depuis 2018 quand entre 2018 et 2023 l'inflation s'est élevée à près de 14%.

☐ **Tableau comparatif**

Cotisation par habitant

Comparatif 2023

	Loiret					ailleurs en région Centre-Val de Loire			
	PETR Gâtinais Montargois	PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais	PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	Pays du Giennois	PETR Pays Loire Beauce	Pays Dunois	Pays Sancerre Sologne	Pays Berry St-Amandois	Pays Vendômois
Nbr d'hbts	136 212 (2023)	63 275 (2023)	101 000 (2023)	43 190 (2022)	66 615 (2024)	52 102 (2023)	33 615 (2022)	46 836 (2021)	75 010 (2021)
ETP	18	8	7,66	3	3,8	5	5	4,5	6,8
dont :	1 agent de développement/directeur 1 assistante de Gestion 1 chargé de communication 1 développement touristique 1 chargée de mission GPECT 1 développement économique 1 chargé de mission Climat-Energie 1 chargé mission alimentation 1 Chargé démarches citoyennes de transition écologique 1 Coordinateur de la PTRE 2 Conseillers énergie (lien ADIL) 1 CEP (lien ADIL) 1 Animatrice Principale Agricole 2 Animatrices agricoles sur les Aires d'Alimentation de Captage 1 CLS 1 emploi mutualisé avec Pithiviers sur LEADER	1 agent de développement/directeur 1 secrétaire à temps plein 1 assistante tps partiel + mission secrétariat SAGE à tps partiel 1 animateur SCoT et PCAET 1 CLE - SAGE Nappe de Beauce 1 Leader mutualisé avec petr gâtinais, mais recrutée par PETR BGP 1 CLS 1 CTEC (en cours de recrutement)	-1 agent de développement -1 assistante de développement -0,90 chargés de mission Leader -0,20 biodiversité -0,70 chargé de mission PAT -1 chargée de mission transition -1 coordinatrice CLS -1 chargé de mission CRTE -0,40 chargé de mission SCoT -0,40 chargé de mission COT ENR -0,06 agent d'entretien	-1 agent de développement -1 chargé de mission transition écologique -1 assistante de direction	-1 agent de développement -1 assistante de développement (80%) -1 Leader & biodiversité -1 Plan-climat	-1 Agent de développement -1 Comptable -1 Leader (mutualisation avec Cœur de Beauce, portage du poste Pays Dunois) -1 SCoT -1 tourisme/CIVLV -1 PAT mutualisé avec Cœur de Beauce, portage du poste par Cœur de Beauce	-1 agent de développement -1 assistante/comptable -1 animatrice Leader -1 chargée de mission OPAH -1 chargé de mission mobilité -1 chargé de mission CLS	-1 agent de développement -1 assistante Leader (0,5 etp) -1 animatrice Leader -1 CLS -1 secrétaire comptable	-0,8 agent de développement -1 assistante de développement -1 Leader -2 CEP -1 CLS -1 PAT
Cotisation « Pays »	2,80 € (2023)	3,25 € (BP 2023)	2 € (BP 2022)	2 € en 2023 2,50 € envisagé en 2024	1,50 €	3,10 € (1,60 € communes et 1,50 € EPCI)	5,15 € (70% communes, 30% EPCI)	2,80 € (2021) (1,40 € communes et 1,40 € EPCI)	2,20 € (0,73 € communes et 1,47 € EPCI)
Autres cotisations	/	/	0,25 € (SCoT) 0,07 € (PCAET)				1,20 € (Mission locale)	1,00 € (SCoT) 1,23 € (Mission locale)	27 000 € du Département
Total cotisation/hbts	2,80 €	3,25 €	2,32 €	2,50 €	1,50 € (Depuis 2017)	3,10 € (+ 0,30 € en 2024)	6,35 €	5,03 €	2,20 €
Budget fonctionnement	1 100 000 €	1 136 500 €	659 000 €	328 820 €	455 172 €	409 345 €	518 300 €		707 238 €
Budget investissement	40 000 €	193 423 €	25 000 €	71 091 €	71 340 €	112 753 €	41 100 €		73 190 €
Total	1 140 000 €	1 329 923 €	684 000 €	328 820 €	526 512 €	522 098 €	559 400 €		780 428 €